

Dossier suivi par :
Romain Delaruelle
Directeur de cabinet adjoint
romain.delaruelle@ac-amien.fr
03 22 82 69 52

Amiens, le 23 avril 2021

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Le recteur de l'académie d'Amiens
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'école
S/C des inspecteurs de l'Education
nationale en charge des circonscriptions
du 1^{er} degré

Objet : préparation de la rentrée scolaire à la suite des annonces du Gouvernement

Le Premier ministre a présenté hier les mesures sanitaires décidées en vue de la rentrée scolaire du 26 avril 2021. Dans un contexte de reprise des cours « en présence » dans les écoles, ces mesures visent à assurer un bon déroulement des apprentissages tout en protégeant la santé des personnels et des élèves.

Ainsi, le protocole sanitaire qui était en vigueur à la fin du mois de mars 2021 est reconduit. De ce fait, pour chaque élève qui sera diagnostiqué positif au sars cov 2, une mesure de fermeture de classe sera mise en œuvre.

Les équipes médicales présentes au sein des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) continueront de vous épauler dans les démarches à entreprendre. Par ailleurs, l'application alerte covid que vous complétez dès que vous avez connaissance d'un cas confirmé a évolué. Il vous sera possible de générer directement le tableau FT19 pour l'ensemble des élèves de la classe concernée avec les coordonnées des responsables légaux.

Au cours des deux premiers jours de la rentrée scolaire, les équipes de la circonscription dont dépend votre école vous distribueront des autotests à destination des personnels qui y exercent (professeurs, AESH, ATSEM).

La première livraison comprendra cinq autotests par personne, ce qui, selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé, permettra d'assurer, en prévention, une traçabilité de la propagation du virus pour les deux semaines et demi à venir, à raison de deux tests par semaine et par personne. Une nouvelle dotation interviendra par la suite. Ces tests ont vocation à être réalisés à domicile par les personnels. Le ministère diffusera des tutoriels pour en expliquer le fonctionnement. En cas de test positif, le personnel sera invité à s'isoler et à faire confirmer le résultat par un test RT PCR en laboratoire.

Des campagnes de tests salivaires continueront d'être organisées dans les écoles et seront progressivement amplifiées. Elles seront déployées dans les zones où les taux d'incidence du virus sont les plus importants. Comme avant les vacances de printemps, ces zones sont définies en accord avec les préfetures de département et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France.

Enfin, je vous rappelle qu'un accès prioritaire à la vaccination est mis en œuvre pour tous les personnels de 55 ans et plus exerçant au sein des écoles, collèges et lycées depuis le 17 avril 2021, ainsi que pour les personnels des collectivités

L'ensemble des centres de vaccination qui proposent cet accès prioritaire, ainsi que les modalités de prise de rendez-vous et les horaires, sont référencés sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France (<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/des-ce-week-end-un-circuit-rapide-de-vaccination-pour-des-professionnels-prioritaires>). Les personnels de 55 ans et plus ont été personnellement informés le 15 avril 2021, puis le 22 avril 2021 de cet accès prioritaire à la vaccination qui leur est proposé.

L'ensemble des mesures prises, qui s'ajoutent bien sûr aux gestes barrières, à l'aération des locaux, à la distanciation et au port du masque par les élèves des écoles élémentaires et par l'ensemble des personnels doivent nous permettre d'assurer la poursuite des apprentissages tout au long de cette dernière période de l'année scolaire. Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, la transmission des savoirs et des compétences à tous nos écoliers constitue plus que jamais un objectif fondamental pour notre Nation.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour atteindre cet objectif. Vous pouvez compter sur moi, les IA-DASEN, les IEN et leurs équipes de circonscription pour vous soutenir dans l'exercice de vos missions tout au long de cette période.

Raphaël Muller

